

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet zonage de l'assainissement des eaux usées dans le cadre de la réactualisation du Schéma directeur d'Assainissement de la commune du Dévoluy, du 4 juin 2018 au 5 juillet 2018 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Bernard PATIN (ingénieur écologue) a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Marseille.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie du Dévoluy, pendant toute la durée de l'enquête, du 4 juin 2018 au 5 juillet 2018 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir : le lundi, mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 ainsi que le mercredi et le vendredi de 9 heures à 12 heures. A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie du Dévoluy
Adresse : Le Pré – Saint Etienne
05250 LE DEVOLUY
Tél. : 04.92.58.89.38
Courriel : contact@mairiedevoluy.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Dévoluy dès la publication du présent arrêté. Le projet sera mis en ligne sur le site internet de la Commune du Dévoluy : <http://www.mairiedevoluy.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par courrier électronique envoyé à contact@mairiedevoluy.fr Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie du Dévoluy pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 4 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le 20 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le 5 juillet 2018 de 13 heures 30 à 16 heures 30,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Dévoluy et à la préfecture des Hautes-Alpes pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Commune du Dévoluy : <http://www.mairiedevoluy.fr>

A l'issue l'enquête, le Conseil Municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage de l'assainissement.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie du Dévoluy.

Le Maire